



Délibération N°2025-07

OFFICE DE TOURISME DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS
COMITE DE DIRECTION

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois avril à 17h30, les membres du Comité de direction de l'EPIC Office de Tourisme du Soissonnais et du Valois légalement convoqués se sont réunis au pavillon Nord du parc Gouraud à Soissons, sous la Présidence de Madame Céline Le Frère, Présidente de l'Office de Tourisme du Soissonnais et du Valois.

Etaient présents :

Titulaires : Marc COUTEAU, Anthony GRANDO, Céline LE FRERE, Thierry GILLES, Arnaud BATTEFORT, Jean-Pierre BRIOUX, Christelle VARAIN, Cédric HENNION, Nicolas BAUDON, Matthieu SERGIEJCZYK, Xavier BAILLY

Suppléants présents pouvant prendre part au vote : Yana BOUREUX, Guillaume BOURGEOIS, Florence GORET, Sylvie LALUC, Evelyne PESCE, Ginette PLATRIER, Daniel GOBBE, Gaëlle LEFEVRE, Jean-François VILLAIRE

Le quorum étant atteint le Comité de Direction peut délibérer.

Était également présent, sans droit de vote : Hervé MUZART, Mélissa LEFEVRE

Le secrétariat est assuré par Monsieur Florent THEVENIN

Objet : Tarifs Boutique et Groupes

Vu les dispositions particulières des articles L133-4 à L133-10 et R. 133-11 du Code de tourisme, applicable aux offices de tourisme constitués sous la forme d'un établissement public industriel et commercial,

Vu la délibération du Comité de direction de l'Office du tourisme du 12 juillet 2024 approuvant la création et les statuts de l'office de tourisme,

Considérant la grille tarifaire appliquée aux produits de la boutique de l'Office de tourisme (annexe 1)

Considérant la grille tarifaire appliquée aux produits et services commercialisés pour les groupes par l'Office de tourisme (annexe 2) : produits scolaires, restauration, hébergement, visites guidées et frais de dossier

Après en avoir délibéré, les membres du Comité de Direction, à l'unanimité,

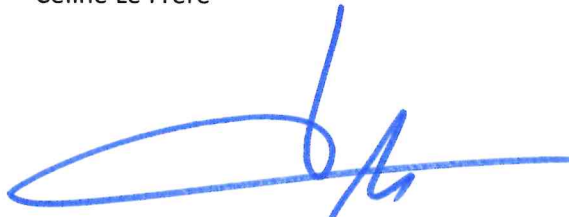
Approuvent les grilles tarifaires appliquées par l'Office du tourisme pour la commercialisation des produits dans ses boutiques et des produits et services à destination des groupes,

Autorisent la Présidente de l'Office de Tourisme et sa Direction générale à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Soissons, le 23 avril 2025

La Présidente,

Céline Le Frère



Membres en exercice : 27

Votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

